



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20210324 -09

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 17
- votants = 19

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à PRUDHOMAT, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 10 mars 2021

**Présents : 17**

ALBERT Catherine (suppléante de DELANDE Claire), AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEYGNAC Jean-Claude, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 2**

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, CANCHES Michel à CESANO Lionel

**Absents dont excusés : 3**

JAUZAC Catherine, LEROUX Michel, PEYRICAL René

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 : APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical,

Vu l'avis du bureau syndical,

Vu le règlement intérieur du syndicat,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce débat doit s'appuyer sur un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2021 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur les budgets (principal et annexe),
- Demande que les budgets 2021 soient préparés selon les orientations ainsi définies,
- L'autorise à signer toute pièce relative à cette décision.

Publié et notifié le

25 MARS 2021

Acte rendu exécutoire

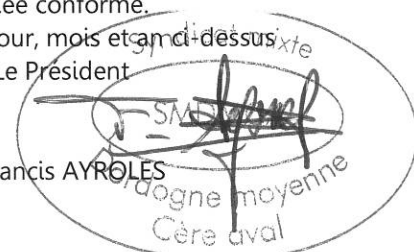


Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.